

Observation n°35 du 02/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur

La presse s'est faite l'écho récemment de l'important incendie qui a touché une éolienne du parc de Froifond en Vendée, qui est exploité par ENGIE GREEN.

D'après le maire interrogé par la presse, c'est le second incendie d'éolienne sur ce parc.

L'arrêté préfectoral de mise en demeure passe en revue les effets catastrophiques de cet incendie, ainsi que les risques et les mesures de précaution exigées.

Tout postulant à une autorisation environnementale doit démontrer ses capacités techniques, et apporter les assurances de l'innocuité environnementale de son installation.

Or manifestement avec deux incendies sur le même parc dans un délai assez rapproché, le dernier intervenant apparemment après des opérations de maintenance, ENGIE GREEN n'a pas démontré ses capacités techniques.

De même, l'étude de dangers ne traite pas suffisamment du risque d'incendie et des mesures prises pour éviter un tel désastre.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV